

# L'argent sale d'un fonctionnaire de la DRAC

A la surprise générale, l'historien Marc Viré, expert mandaté par la DRAC, Direction Régionale des Affaires Culturelles, vient de donner un avis favorable sur le projet de fondation en béton de la Soferim à l'intérieur de la Carrière médiévale de Port-Mahon (26-30 rue de la Tombe-Issoire, Paris 14<sup>e</sup>). Ce sont des dizaines et des dizaines de piliers de béton qui doivent ainsi vandaliser un site pourtant classé monument historique.

Comment un défenseur du patrimoine peut-il autoriser un tel gâchis ?

Pour le comprendre, peut-être faut-il revenir en arrière...

En 1994, cette carrière est classée monument historique, grâce notamment à Marc Viré. Dans une étude historique publiée la même année (*Carrières et constructions III*, Amiens, p. 276), il date avec certitude l'étage inférieur de la carrière de 1492. Cet étage dont pourtant aujourd'hui il accepte le vandalisme.

Au milieu des années 90, alors que les associations de défense du patrimoine tentent de sauver les anciens aqueducs menacés par l'opération immobilière de la ZAC Alésia-Montsouris (Paris 14<sup>e</sup>), l'aménageur, la SADM engage Marc Viré comme conseiller rémunéré. Ce dernier juge que l'on peut détruire tous les tronçons d'aqueducs, qu'ils soient Louis XIII ou gallo-romains !

Ce même Marc Viré est mis à la porte de l'équipe de recherche qui travaille sous la direction de Jean Chapelot sur la restauration du Château de Vincennes.

A la suite d'une demande de déclassement, le Conseil d'Etat, le 25/02/98, confirme le classement : "Considérant [...]

qu'il ressort des pièces du dossier que la carrière souterraine de Port-Mahon datant du XVe siècle est la seule véritablement attestée de cette époque sous Paris et qu'elle présente un panorama complet de l'exploitation de la pierre à la fin du Moyen-Age, du fait de son caractère intact".

En décembre 2000, l'IGC, Inspection Générale des Carrières, rédige une plaquette sur les cavités se trouvant sous la Maison de Balzac rue Raynouard. La diffusion de ce document est hélas extrêmement confidentielle. L'IGC y évoque l'habitat troglodytique médiéval de Chaillot. Deux ans plus tard, Marc Viré s'attribuera cette découverte dans plusieurs articles (*Figaro*, *Parisien*, *20 minutes*, *Métro*, etc.).

En septembre 2003, alors que le Collectif de Port-Mahon et de la ferme de Montsouris a réussi à faire retirer toutes les autorisations de travaux délivrées par le Ministère de la Culture, sauvant ainsi le site, Marc Viré établit avec le promoteur, la Soferim, un nouveau modificatif du projet de fondation. Certaines parties de l'étage inférieur sont comblées de béton. En échange, la Soferim propose à l'historien de décombrer les galeries qui l'intéressent...

Sur le conseil de Marc Viré, la DRAC délivre une nouvelle autorisation de travaux au promoteur, la Soferim.

Cette autorisation précise que "le propriétaire a donné son accord au principe de la désignation par l'Etat d'un expert qui sera chargé du suivi des travaux, selon des modalités qui seront prévues dans le cadre d'une convention prévoyant notamment le remboursement de cette expertise par le propriétaire". Et comme il est quasiment certain que ce sera Marc Viré qui sera désigné, cela veut dire qu'il sera rémunéré par la Soferim.

Ces informations proviennent de sources diverses garanties sûres.